

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la deux cent soixante-dixième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le mardi 27 janvier 2004 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

Confirmé le 17 février 2004.

Procès-verbal de la deux cent soixante-dixième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le mardi 27 janvier 2004 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BROCHU, Denis Professeur - Département des sciences administratives		X
CHAPELAIN, Louis Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
CHARRON, Pierre Professeur - Département des sciences comptables	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
DUPONT-ROUSSE, Pierrette Membre socio-économique	X	
GATIEN, Claudette Membre socio-économique	X	
GIROUX, Jean-Pierre Représentant des diplômés		X
LABINE, Serge Membre socio-économique	X	
LACROIX, Hubert Chargé de cours	X	
OUELLETTE, Ginette Représentante des collègues	X	
RANCOURT, Francine Professeure - Département des sciences administratives	X	
WHYTE, Francis R. Recteur	X	
<u>INVITÉ :</u>		
BOUDREAU, Claude Directeur- Communications et recrutement	X	

OBSERVATEUR RÉGULIER :

BEAUDOIN, Michèle X
Adjointe à la gestion modulaire
Décanat des études

SECRÉTAIRE :

BONDU, Micheline X
Secrétaire général

Le recteur, monsieur Francis R. Whyte, préside l'assemblée en vertu de l'article 4.6 du Règlement de régie interne. Ce dernier constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 16 h 30.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Ginette Ouellette, appuyée par monsieur Pierre Charron, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Procès-verbal de la deux cent soixante-neuvième réunion :

2.1 Adoption

2.2 Affaires en découlant

3.- Entérinement des décisions de la deux cent quarante-cinquième réunion du Comité exécutif

4.- Affaires générales :

4.1 Déclaration sur l'enseignement supérieur pour la région de l'Outaouais

5.- Dossiers prioritaires et mandats en cours :

5.1 Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités

6.- Affaires académiques :

6.1 Embauche de deux (2) professeurs réguliers au Département d'études langagières

6.2 Embauche d'un professeur régulier au Département d'informatique et d'ingénierie

7.- Affaires administratives et financières :

7.1 Recommandation du recteur concernant :

- l'engagement de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;
- la nomination de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources au Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais ;
- la nomination de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources au Comité de retraite de l'Université du Québec

7.2 Renouvellement du mandat du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à titre de membre du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais

8.- Période d'information et questions ;

9.- Dépôt de documents :

9.1 Enjeux relatifs aux ressources financières, physiques et humaines du déploiement de l'offre de formation en sciences infirmières dans les Basses Laurentides en septembre 2004

9.2 Bilan du Comité organisateur des Jeux du commerce 2003

9.3 Rapport final sur la formation en langues autres que le français

10.- Relations de travail :

10.1 Adoption d'une lettre d'entente sur la prolongation de la convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat du groupe professionnel de l'Université du Québec en Outaouais

10.2 Déroulement des négociations avec les chargés de cours

11.- Prochaine assemblée

12.- Levée de l'assemblée

2.- Procès-verbal de la deux cent soixante-neuvième réunion :

10.1 Adoption

Sur proposition de monsieur Louis Chapelain, appuyée par monsieur Serge Labine, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent soixante-neuvième réunion sous réserve des corrections apportées en séance.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur et les vice-recteurs informent les membres du Conseil d'administration qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent soixante-neuvième réunion, les suites régulières ont été données.

Le secrétaire général informe les membres que Jean-François Germain, qui siégeait au Conseil d'administration à titre de membre étudiant a démissionné de son poste.

3.- Entérinement des décisions de la deux cent quarante-cinquième réunion du Comité exécutif

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Denis Dubé, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la deux cent quarante-cinquième réunion du Comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

4.- Affaires générales :

4.1 Déclaration sur l'enseignement supérieur pour la région de l'Outaouais

Le recteur rappelle aux membres du Conseil d'administration que l'Université du Québec en Outaouais, le Collège de l'Outaouais et le Collège Heritage ont entrepris depuis plus d'un an des démarches en vue de doter la région d'une vision stratégique de l'enseignement supérieur.

Le but de ces démarches est aussi de s'appuyer sur un consensus régional fort qui viendra soutenir les établissements d'enseignement supérieur qui souhaitent renforcer leurs capacités à répondre aux besoins de l'Outaouais en matière de formation et de recherche.

L'Outaouais doit insister sur l'importance du développement de l'enseignement supérieur pour son avenir afin de devenir en 2010 un véritable pôle de développement de la connaissance et du savoir, c'est d'ailleurs ce qui fut question lors du Forum sur l'enseignement supérieur qui s'est tenu le 17 octobre 2003, auquel plus de 80 personnes représentatives du milieu ont discuté des enjeux de l'enseignement collégial et universitaire qui confrontent la région.

Conscient du contexte spécifique de l'Outaouais, d'une offre de formation incomplète, d'un investissement en recherche nettement inférieur à la moyenne provinciale et d'un taux de fréquentation postsecondaire, notamment dans les MRC rurales, parmi les plus bas du Québec, ce Forum, au terme de consultations menées à la grandeur de la région et dans un souci de bien répondre aux besoins de la population, a adopté la déclaration ci-après sur les besoins de la région en enseignement supérieur, et demande aux établissements publics - l'Université du Québec en Outaouais, le Collège de l'Outaouais, le Collège Heritage - et au Gouvernement du Québec d'y donner suite.

LA RÉGION DE L'OUTAOUAIS DEMANDE
À SES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR :

- D'assurer la continuité dans la formation par la mise en place de passerelles entre les ordres secondaire, collégial et universitaire ;

- D'accélérer le développement de l'offre de formation afin d'offrir des services éducatifs qui répondent mieux aux besoins de la population ;
- De doter la région de services et d'infrastructures de recherche, d'innovation et de transfert de technologies dans le but de favoriser le développement économique et social de l'Outaouais ;
- De contribuer au développement d'une meilleure qualité de vie pour la population sur les plans économique, social et culturel ;
- De favoriser l'accès aux services d'enseignement supérieur sur le territoire de l'Outaouais et d'assurer ainsi un meilleur équilibre entre les milieux urbain et rural ;
- De poursuivre l'actualisation de leur mission avec les partenaires du milieu, et de renforcer plus particulièrement le partenariat avec les employeurs dans les stratégies de valorisation et de développement de l'offre de formation ;
- D'assurer le rayonnement des établissements sur les plans national et international ;
- De promouvoir une culture d'apprentissage pour tous les âges, de la formation initiale à la formation continue, par des activités de valorisation ciblées.

LA RÉGION DE L'OUTAOUAIS RÉCLAME
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC :

- La mise à niveau de ses infrastructures d'enseignement supérieur afin de disposer, au minimum, de ressources et de capacités d'enseignement et de recherche équivalentes à celles des autres régions comparables du Québec.
- Une plus grande ouverture, dans le contexte de décentralisation, aux besoins spécifiques de l'Outaouais en termes de rattrapage et de développement en enseignement supérieur lors de la prise de décision concernant l'avenir des établissements de la région.

Le recteur souhaite que le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais fasse également sienne cette Déclaration.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Hubert Lacroix, appuyée par monsieur Louis Chapelain, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 270-CA-3932 concernant la Déclaration sur l'enseignement supérieur pour la région de l'Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

5.- Dossiers prioritaires et mandats en cours :

5.1 Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités

Le recteur rappelle que l'Université du Québec en Outaouais doit déposer son Mémoire pour le 6 février prochain et que les auditions de la Commission devraient débiter le 17 février 2004.

Ce dernier ajoute que les villes de Gatineau et de Mont-Laurier déposeront également un Mémoire et que la MRC Vallée de la Gatineau envisage faire de même.

Notre projet de Mémoire en est rendu à sa xième version à ce jour et devrait être finalisé sous peu. Les versions finales des Mémoires de l'Université du Québec et de l'Université du Québec en Outaouais seront déposés à la rencontre du Conseil d'administration du 17 février prochain.

6.- Affaires académiques :

6.1 Embauche de deux (2) professeurs réguliers au Département d'études langagières

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que suite à l'affichage d'un poste en traduction, le Département a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à la décision du Comité de sélection, l'Assemblée départe-mentale recommande au Conseil d'administration l'embauche de madame **Louise Brunette**, à titre de professeur régulier dans le domaine de la traduction.

Suite à l'affichage d'un poste en traductique et en terminotique, le Département a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à la décision du Comité de sélection, l'Assemblée départementale recommande au Conseil d'administration l'embauche de madame **Iulia Mihalache**, à titre de professeur régulier dans le domaine de la traductique et de la terminotique.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 270-CA-3933 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département d'études langagières, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Serge Labine, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution

270-CA-3934 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département d'études langagières, laquelle est jointe en appendice.

6.2 Embauche d'un professeur régulier au Département d'informatique et d'ingénierie

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine du génie électrique avec spécialisation en photonique ou en photonique intégrée, le Département a procédé à la sélection d'un candidat selon la procédure prévue à cette fin. Suite à la décision du Comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie recommande au Conseil d'administration l'embauche de monsieur **Michael L. Korwin-Pawlowski**, à titre de professeur régulier dans le domaine du génie électrique avec spécialisation en photonique.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 270-CA-3935 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département d'informatique et d'ingénierie, laquelle est jointe en appendice.

7.- Affaires administratives et financières :

7.1 Recommandation du recteur concernant : l'engagement de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources, la nomination de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources au Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais et la nomination de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources au Comité de retraite de l'Université du Québec

Le recteur rappelle aux membres du Conseil d'administration que monsieur Louis Chapelain n'ayant pas demandé de renouvellement de mandat à titre de vice-recteur à l'administration et aux ressources, l'Université a ouvert un concours pour combler ledit poste.

Un comité de sélection mis sur pied par le recteur a étudié les candidatures reçues selon le processus décrit dans le rapport déposé au Conseil d'administration. Le comité de sélection recommande au recteur l'embauche de madame Hélène Grand-Maître à titre de vice-rectrice à l'administration et aux ressources et ce, pour un contrat se terminant le 31 mai 2008.

De plus, l'Université doit obtenir un décret du gouvernement afin que madame Hélène Grand-Maître fasse partie du Conseil d'administration et ce, pour un premier mandat de cinq (5) ans.

Également, en remplacement de monsieur Louis Chapelain, le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais doit recommander à l'Assemblée des gouverneurs la nomination de son représentant au Comité de retraite. Le recteur recommande la nomination de madame Hélène Grand-Maître pour terminer le mandat de monsieur Chapelain audit comité de retraite, soit jusqu'au 12 juin 2005.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Francis R. Whyte, appuyée par monsieur Hubert Lacroix, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 270-CA-3936 concernant l'engagement d'une vice-rectrice à l'administration et aux ressources, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Serge Labine, appuyée par madame Ginette Ouellette, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 270-CA-3937 concernant la nomination de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources à titre de membre du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Pierre Charron, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 270-CA-3938 concernant la nomination du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au Comité de retraite de l'Université du Québec, laquelle est jointe en appendice.

7.2 Renouvellement du mandat du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à titre de membre du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais

Le recteur informe les membres du Conseil d'administration que le mandat de monsieur Denis Dubé, à titre de membre du Conseil d'administration de l'UQO a pris fin le 28 août 2003.

Le recteur recommande au Conseil d'administration de renouveler ledit mandat pour une période de cinq (5) ans. Une demande de décret sera acheminée en conséquence au Gouvernement du Québec.

Après délibérations, sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Ginette Ouellette, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 270-CA-3939 concernant le renouvellement de mandat du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à titre de membre du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

8.- Période d'information et questions

Centre de recherches en technologies langagières (CRTL)

Le Ministre de l'éducation, monsieur Pierre Reid, était en Outaouais le 22 janvier dernier pour une tournée d'établissements d'éducation. La direction de l'Université accompagnée de ses partenaires dans le dossier d'implantation du CRTL à l'Université du Québec en Outaouais en a profité pour présenter le projet au Ministre de l'éducation.

Ce dernier s'est montré emballé par le projet et l'UQO souhaite que ce dernier influence positivement son Gouvernement afin de dégager les sommes nécessaires pour sa contribution (6 100 000 \$) à la construction de l'édifice, à laquelle s'ajouterait la contribution du gouvernement fédéral (9 000 000 \$).

Le recteur ajoute qu'il espère également rencontrer le ministre Reid en compagnie du Président par intérim de l'UQ, monsieur Jacques Plamondon, et ce, avant la tenue de la Commission parlementaire sur le financement des universités afin de discuter du déficit et du financement de l'UQO en terme de rattrapage ainsi que de l'urgent dossier du manque de locaux pour satisfaire à l'augmentation de la clientèle étudiante.

Réaménagement de locaux

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres du Conseil d'administration qu'ils seront bientôt saisis d'un bail de location du deuxième étage du 400 boul. Taché (Centre commercial Val-Tétréault). Cet espace logera le Service de l'informatique et de l'audiovisuel. Le BLUM logera dans les espaces laissés vacants au pavillon Lucien-Brault permettant ainsi d'accomoder le CRTL en attendant la construction d'une bâtisse pour le loger. Un bail de location pour le CRTL entre le CNRC et l'UQO sera également nécessaire.

De plus, un plan de financement de tous ces aménagements devra être déposé au Conseil d'administration.

Départ du vice-recteur à l'administration et aux ressources

Le recteur annonce que le vice-recteur à l'administration et aux ressources quittera ses fonctions le 30 janvier prochain.

Sur proposition de monsieur Pierre Charron, appuyée à l'unanimité des membres du Conseil d'administration, le recteur remercie monsieur Louis Chapelain pour les cinq années qu'il a passées à l'Université du Québec en Outaouais à titre de vice-recteur à l'administration et aux ressources et lui souhaite *Bonne Chance* dans tout ce qu'il entreprendra.

9.- Dépôt de documents :

Les documents suivants sont déposés :

- 9.1 Enjeux relatifs aux ressources financières, physiques et humaines du déploiement de l'offre de formation en sciences infirmières dans les Basses Laurentides en septembre 2004
- 9.2 Bilan du Comité organisateur des Jeux du commerce 2003
- 9.3 Rapport final sur la formation en langues autres que le français

10.- Relations de travail :

10.1 Adoption d'une lettre d'entente sur la prolongation de la convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat du groupe professionnel de l'Université du Québec en Outaouais

En vertu de l'article 37.2 de la Loi sur l'Université du Québec, les employés membres du Conseil d'administration sont priés de quitter la réunion.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres du Conseil d'administration que la convention collective du groupe professionnel de l'Université du Québec en Outaouais vient à échéance le 31 mai 2005. Des discussions sont intervenues entre les parties quant à la possibilité de prolonger ladite convention collective au *statu quo*. Après réflexion, les parties ont reconnu un intérêt mutuel à prolonger la durée de la convention collective jusqu'au 31 mai 2008.

L'Assemblée générale du Syndicat du groupe professionnel a adopté une résolution le 16 décembre 2003 demandant de prolonger ladite convention collective et un projet de lettre d'entente a été élaboré par les parties.

Ce projet de lettre d'entente est soumis au Conseil d'administration pour adoption.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Louis Chapelain, appuyée par madame Ginette Ouellette, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 270-CA-3940 concernant l'adoption d'une lettre d'entente sur la prolongation de la convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat du groupe professionnel de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

10.2 Déroulement des négociations avec les chargés de cours

Les membres discutent de stratégie de négociation et du déroulement des négociations avec le Syndicat des chargées

et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais concernant le renouvellement de leur convention collective échue le 31 mai 2003.

Un conciliateur a été nommé dans le dossier, il s'agit de monsieur R. Charron. La première rencontre aura lieu le 5 février prochain.

11.- Prochaine assemblée

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le mardi 17 février 2004 à 16 h 30.

12.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de madame Ginette Ouellette, appuyée par madame Claudette Gatien, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 17 h 45.

Original signé par :

Le président, Francis R. Whyte
Le secrétaire, Micheline Bondu